



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Est par la présente donnée par le soussigné, Jean Langelier, directeur général et greffier-trésorier par intérim QUE :

CONFORMÉMENT à l'article 956 du Code Municipal, un avis est donné pour informer de l'adoption du budget de l'exercice financier 2026 et du plan de triennal d'immobilisation 2026-2028. Le budget sera déposé le **MARDI 24 février 2026 à 19h** lors de la séance extraordinaire du conseil municipal. Lors de cette séance, les délibérations et les questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Donnée à Sainte-Sophie-d'Halifax, ce 16e jour de février, deux mille vingt-six.

Jean Langelier
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Jean Langelier, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 février 2026

Jean Langelier
Directeur général et greffier-trésorier par intérim